

Commission Territoriale Vallées de la Marne

BRÈVE

Réunion du 7 décembre 2023



La Commission territoriale Vallées de la Marne s'est tenue dans les locaux du Comité Champagne à Epernay le 7 décembre 2023. L'occasion de présenter les nouveautés de l'actualisation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie validée le 5 octobre par le Comité de Bassin et les enjeux locaux associés.

Les membres de la COMITER ont débattu des enjeux et connaissances locaux. Malgré les incertitudes liées aux

scénarios climatiques, le besoin de connaissances sur l'état et l'évolution de la ressource en eau reste important. C'est notamment l'intérêt de l'étude Volumes Prélevables sur les nappes de la Craie, portée par la Région Grand Est et financée par l'Agence de l'eau.

La hiérarchisation des solutions : sobriété – solutions fondées sur la nature – solutions technologiques est réaffirmée dans le cadre de la stratégie et a été largement commentée. La sobriété peut passer par des outils technologiques (notamment en industries) mais conduit à diminuer la pression sur la ressource dans son ensemble. Le rôle des zones humides comme « éponges – tampons » a été réaffirmée.

La gouvernance a été au cœur des débats.

La gouvernance des stockages actuellement en place sur le territoire (Lacs du sud de la Haute-Marne, lac du Der...) doit déjà cumuler des objectifs multiples (inondation, étiage, alimentation AEP, alimentation des canaux, biodiversité...).

La structuration territoriale sera nécessaire pour mener à bien les travaux indispensables sur l'AEP qui cumulent à la fois des enjeux sur la quantité (limiter les fuites notamment) mais aussi sur la qualité (avec la détection de nouveaux polluants demandant des traitements plus poussés). Cela ne se fera pas sans un impact sur le prix de l'eau.

Enfin, à plus large échelle, un état des échanges en cours pour établir une gouvernance partagée sur les nappes de la craie a été présenté.

Le besoin de prise de conscience des citoyens des changements structurants à apporter a également évoqué : les collectivités ont notamment leur rôle à jouer pour sensibiliser les citoyens.

Pour illustrer la prise en compte du changement climatique et les réponses envisagées, le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC) a présenté tout d'abord un bilan des connaissances de l'impact du changement climatique sur la vigne en Champagne. En Champagne comme ailleurs, le changement climatique se fait sentir (augmentation du nombre de jours de température extrêmes, augmentation des gels de printemps et de leurs dégâts, baisse de l'acidité des vins...). Ces changements ne sont aujourd'hui pas forcément négatifs mais ils le deviendront si l'on se projette dans les scénarios du GIEC.

Le Comité Champagne a défini un Plan Climat en 2003 sur l'atténuation du changement climatique (avec des travaux importants sur les emballages mais aussi des réflexions sur la compensation carbone) ainsi que sur l'adaptation au changement climatique. Pour ce dernier point, plusieurs axes ont été développés notamment des travaux agronomiques ainsi que sur le matériel végétal : l'objectif est notamment d'obtenir, par croisement, des variétés plus tardives (pour éviter les gels de printemps) et résistantes aux maladies.

L'enherbement des parcelles en période hivernale a connu une forte progression dans le vignoble champenois, passant de 22% de la surface totale en 2003 à 42% en 2021. Cette progression, issue de l'engagement volontaire des viticulteurs, permet de renforcer la lutte contre l'érosion des sols pendant la période la plus sensible. Des travaux sur la concurrence hydrique sont menés pour trouver la solution agronomique la plus adéquate.

Les travaux sont également complétés par un accompagnement du Comité Champagne sur la sobriété en eau dans les installations vinicoles, avec l'installation d'équipement avec recyclage de l'eau lorsque c'est possible, mais également sur des bonnes pratiques en matière de nettoyage des surfaces.

La réunion s'est clôturée par la présentation des grands enjeux 2024, en particulier le 12^e programme et l'application de la réforme des redevances.